



Les engagements du Bénin

LA VISION DU BENIN POUR 2030

A l'horizon 2030, le Bénin est un pays où la population en particulier les personnes vulnérables (femmes, filles, personnes vivant avec un handicap) bénéficient d'un accès équitable aux services de Planification Familiale de qualité contribuant ainsi à son développement harmonieux.

LES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS POLITIQUES

Engagement 1: Faire passer le taux de prévalence contraceptive moderne chez toutes les femmes de 11,7 % à 18% en 2026.

ENGAGEMENTS PROGRAMMATIQUES

Engagement 2: Améliorer chez toutes les femmes, l'accès et l'offre des services adaptés aux adolescents et jeunes en portant la prévalence contraceptive chez les 15-19 ans de 5,6% en 2018 à 8,4% en 2026 et chez les 20-24 ans, de 12,4% en 2018 à 18% en 2026.

Engagement 3: Améliorer la disponibilité des produits contraceptifs jusqu'au dernier kilomètre en réduisant le taux de rupture de stock de 78% en 2019 à 35% en 2026.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagement 4: A partir de 2022 et sur la base des 250 millions de francs CFA affectés en 2019, augmenter de 10% chaque année le budget alloué par le gouvernement à l'achat des produits contraceptifs pour porter la part contributive de l'Etat à 487 millions en 2026.

UNE APPROCHE DE REDEVABILITE CONCERNANT LES ENGAGEMENTS

des engagements, trois outils seront déterminants au Bénin à savoir Panel PF, Motion Tracker et score card.

- Le Motion Tracker est l'outil qui sera utilisé pour le suivi de la mise en œuvre des engagements du Bénin à l'instar des autres pays du PO.
- Le caractère inclusif et participatif de toutes les parties prenantes induit une responsabilité gage du respect effectif

de la mise en œuvre des engagements. Les gouvernements sont tenus de respecter les engagements car leurs mises en œuvre vont contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de santé. Les acteurs de la société civile étant dans leurs rôles de veille sont tenus d'accompagner le gouvernement dans le respect de ses engagements en assurant le suivi de leur mise en œuvre et en accompagnant le gouvernement dans la mise en œuvre au niveau communautaire. La structure en charge du suivi de la mise en œuvre est une organisation de la société civile

- Le choix d'une organisation de la société civile comme structure neutre pour le suivi de la mise en œuvre des engagements est un atout. La société civile va réaliser des activités de plaidoyer du niveau communautaire jusqu'au niveau politique pour la mobilisation des ressources et la facilitation de la mise en œuvre des engagements. Elle va également contribuer à la création de la demande, assurer l'offre des services et faire la veille citoyenne pour le respect effectif des engagements
- Puisque l'élaboration a été inclusive et a notamment fédéré diverses plateformes de jeunes cela permettra aux jeunes de rester en consortium et de contribuer à la réalisation des engagements à travers des plaidoyers et la mobilisation sociale.
- L'organisation neutre organisera la collecte des données auprès de toutes les structures et les fera valider par tous les acteurs afin de garantir la transparence des résultats. Les résultats seront partagés à travers les réunions de coordination, sur les sites des ministères sectorielles du gouvernement et des organisations ainsi que les plateformes des jeunes
- Le suivi de la mise en œuvre des engagements se fera aussi à travers les données des enquêtes telles que les EDS et les enquêtes MICS